

Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

**Rapport à l'honorable Gerard Kennedy
Ministre de l'Éducation de l'Ontario**

Le 31 mars 2004

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	2
Origine du Rapport	2
Éléments étudiés	5
LES PROBLÉMATIQUES	8
LES PROBLÉMATIQUES SUPPLÉMENTAIRES	35
LE RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL	45
CONCLUSION	46
Annexe A Tableau sommaire des investissements supplémentaires requis... ..	47
Annexe B Listes des membres du GTSEF, mandat et calendrier.....	48
Annexe C Mémoires.....	49
Annexe D Lexique des acronymes.....	50

Introduction

Ce rapport a été préparé par le Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français (GTSEF) en février et mars 2004 au nom des organismes provinciaux de langue française en éducation. Il contient une analyse des éléments qui causent des difficultés pour l'éducation en langue française. Il renferme aussi des mesures à prendre pour rectifier les problèmes de financement de l'éducation en langue française. Quoique les problématiques et les circonstances relevées s'appliquent tout aussi bien aux administrations scolaires de langue française qu'aux conseils scolaires de district de langue française, le calcul des investissements supplémentaires ne tient compte que des conseils scolaires de district de langue française.

Le rapport présente également des éléments du système d'éducation en langue française jugés inquiétants mais qui échappent pour le moment à une estimation des investissements supplémentaires qui permettraient de rectifier la situation. Ainsi donc, le GTSEF désire les signaler au Ministère aux fins de la réflexion qui accompagnera la poursuite de la mise en œuvre du Rapport Rozanski.

Origine du rapport

Le rapport du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation, 2002 (le Rapport Rozanski), *Investir dans l'éducation publique : Favoriser l'amélioration continue de l'apprentissage et du rendement des élèves*, remis au Ministre de l'Éducation le 10 décembre 2002, contient la recommandation 14 qui est spécifique à l'éducation en langue française :

« Le ministère de l'Éducation devrait passer en revue le mémoire qu'ont présenté au Groupe d'étude les 12 conseils scolaires de langue française, en collaboration avec l'Association des conseillères et des conseillers des écoles publiques de l'Ontario (ACEPO) et l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC), puis modifier la formule de financement afin que toutes les subventions tiennent compte des coûts supplémentaires que les conseils scolaires de langue française doivent assumer pour la prestation des programmes et services d'éducation. »

Dans le Discours du Trône de novembre 2003, le gouvernement annonçait ainsi son intention de donner suite à la recommandation 14 :

« Votre gouvernement reconnaît l'urgente nécessité d'adopter une stratégie en matière d'éducation en français, et il va immédiatement constituer un groupe de travail chargé de veiller à ce que tous les enfants de l'Ontario reçoivent une excellente éducation. »

En février 2004, un groupe de travail s'est réuni pour donner suite à cette intention du gouvernement.

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

Suite au Discours du Trône de novembre 2003, le Ministre de l'Éducation a demandé au Sous-ministre adjoint, Division de l'éducation en langue française et de l'administration de l'éducation, de former le Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français (GTSEF) pour l'aviser sur les mesures à prendre et ce, dans le plus bref délai possible. Les partenaires de langue française en éducation sont représentés au sein du GTSEF : Association des conseillères et des conseillers des écoles publiques de l'Ontario (ACEPO), Association des directions et des directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO), Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO), Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC), Association des gestionnaires en éducation franco-ontarienne (AGEFO), Conseil ontarien des directions d'éducation en langue française (CODELF), Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO) et Parents partenaires en éducation (PPE). La liste des membres et leur mandat figure à l'annexe B. Dès sa première réunion, les membres se sont saisis du mandat que leur a confié le gouvernement : établir un consensus entre les principaux partenaires de langue française sur les moyens proposés pour la mise en œuvre de la recommandation 14 du Rapport Rozanski qui concerne les besoins des conseils scolaires de langue française. Afin de lui permettre d'agir dans le prochain cycle financier en éducation, le Ministre de l'Éducation a demandé au groupe de travail de l'aviser dans un délai maximal de huit semaines.

Les membres du groupe ont fondé leurs réflexions sur trois postulats :

- Pour que l'éducation dispensée à la minorité francophone soit de même qualité que celle offerte à la majorité anglophone, les écoles de langue française doivent avoir accès à du financement supplémentaire pour assurer la mise en œuvre du curriculum, qui est rigoureux, et l'atteinte des normes élevées de l'Ontario.
- Le gouvernement mettra à exécution son plan de mise en œuvre des recommandations formulées dans le Rapport Rozanski, dont l'une concerne les besoins des conseils scolaires de langue française.
- Il faut présumer que lorsque le gouvernement révisera les formules de financement, ces dernières ne représenteront pas moins de financement pour les CSDLF. Une inquiétude a été toutefois exprimée à l'égard de l'enveloppe d'aide à l'apprentissage, *Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage* (SPAA). Un changement aux éléments de cette subvention pourrait avoir des répercussions négatives pour les conseils de langue française.

Le Groupe de travail sur une stratégie d'éducation en français (GTSEF) s'entend pour dire que le gouvernement de l'Ontario devrait revoir le financement de facteurs liés aux circonstances particulières à l'éducation en langue française et qu'il est urgent de corriger les éléments problématiques. Il faut trouver des mesures stables et prévisibles qui répondront aux attentes exprimées

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

par la communauté francophone, à savoir :

- assurer l'accès à une école de langue française de qualité équivalente à celle à laquelle a accès la majorité de langue officielle comme en convient l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*;
- financer chaque conseil scolaire de langue française pour qu'il puisse offrir des programmes, des services et des installations qui sont équivalents aux programmes, aux services ainsi qu'aux installations des écoles des systèmes d'éducation publique de la majorité;
- faciliter la maîtrise des compétences inhérentes aux attentes du curriculum de l'Ontario et qui sont garanties à la fois de la réussite scolaire de chaque élève ainsi que de l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario;
- favoriser l'émergence de jeunes francophones conscients et fiers de leur identité, qui ont développé les compétences nécessaires à la poursuite de leur idéal de vie, qui sont disposés à apprendre tout au long de leur vie et qui sont activement impliqués dans la communauté francophone et ontarienne aux plans social, politique, environnemental, spirituel, culturel et économique;
- promouvoir, valoriser et étendre l'usage du français dans toutes les sphères d'activités de l'école et de sa communauté;
- freiner l'assimilation des élèves, assurer le recrutement et la rétention des élèves par le développement d'alliances avec les parents et de partenariats avec les organismes des communautés francophones et francophiles;
- accroître les capacités de l'école de langue française et des conseils scolaires à contribuer au développement linguistique et culturel de la communauté francophone;
- favoriser la réussite scolaire en améliorant les conditions d'enseignement et d'apprentissage pour favoriser la réussite scolaire;
- favoriser le recrutement et la rétention du personnel dans les conseils scolaires et dans les écoles de langue française.

Les 32 autres recommandations du Rapport Rozanski sont d'une importance cruciale pour tous les conseils scolaires de langue française. Comme le rapport le soutient, il y a une corrélation entre le succès de mesures découlant de la recommandation 14 du Rapport Rozanski et le succès des mesures découlant des 32 autres recommandations.

En décembre 2003, les représentants des associations des conseils scolaires et des cadres supérieurs des conseils au Comité de liaison du Groupe d'étude Rozanski ont communiqué dans un document à l'intention du Sous-ministre adjoint (SMA), Division de l'éducation en langue française et de l'administration de l'éducation (DELFAE), leurs recommandations pour le financement

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

de l'éducation en Ontario. En janvier 2004, le mémoire *La perspective francophone du financement de l'éducation en Ontario* a été remis au Ministère par l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC) et l'Association des conseillères et des conseillers des écoles publiques de l'Ontario (ACEPO). Ce mémoire de l'ACEPO et de l'AFOCSC, les mémoires et les présentations de tous les groupes de francophones au groupe d'étude (Rozanski) et les communications écrites à l'intention du GTSEF ont servi de point de départ aux délibérations du groupe (voir l'annexe C).

Éléments étudiés

Le GTSEF reconnaît que la prestation des programmes et des services de tous les conseils scolaires dépend dans une large mesure des ressources mises à leur disposition. Les conseils scolaires de langue française doivent composer avec un contexte largement différent de celui des conseils scolaires de langue anglaise comme l'explique le Rapport Rozanski, p. 37 :

« Premièrement, les conseils de langue française ne peuvent pas bénéficier des mêmes économies d'échelle que les conseils de langue anglaise, car leurs installations, leur capacité d'accueil et leur effectif sont plus petits. Deuxièmement, les conseils de langue française couvrent de vastes territoires. La distance entre les écoles et les bureaux des conseils rend difficile le partage des ressources et exige de plus longs déplacements, ce qui fait augmenter les coûts. Troisièmement, il est très difficile, voire impossible, pour les localités servies par les conseils de langue française d'obtenir des ressources matérielles, du personnel spécialisé et des services communautaires en français. Ce manque de ressources et de soutien se traduit par des coûts supplémentaires pour les conseils de langue française qui essaient d'offrir des programmes et services comparables à ceux offerts par les conseils coïncidents de langue anglaise. Il leur est également difficile d'offrir à leurs élèves un cadre d'apprentissage de langue française et les valeurs culturelles de la communauté francophone. »

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

Inspiré par la reconnaissance du gouvernement en ce qui concerne « l'urgente nécessité d'adopter une stratégie en matière d'éducation en langue française » (Discours du Trône, novembre 2003), et en vertu du mandat qu'on lui a donné, le GTSEF s'est attardé sur les besoins de l'éducation en langue française qui s'ajoutent aux besoins de l'éducation aux paliers élémentaire et secondaire pour l'ensemble de la province. Le GTSEF veut insister sur l'importance d'agir sur toutes les recommandations du Rapport Rozanski à défaut de quoi l'effet des mesures correctives pour l'éducation en langue française sera compromis. Le GTSEF a cerné les éléments pour lesquels des problématiques ont été identifiées en rapport avec les programmes et les services. Les conseils scolaires de langue française ont donc immédiatement besoin d'un investissement supplémentaire pour réduire l'écart entre la qualité de l'éducation en langue française et celle de l'éducation en langue anglaise dans la province. Ces éléments sont :

- La maternelle et le jardin d'enfants
- Le mandat de l'école de langue française : leadership au niveau du conseil scolaire
- L'actualisation linguistique en français
 - A. L'actualisation linguistique en français : soutien intensif et soutien partiel
 - B. L'actualisation linguistique en français : formation du personnel
 - C. L'actualisation linguistique en français : matériel de classe et d'appui à l'apprentissage au foyer
 - D. L'actualisation linguistique en français : liaison avec les parents
- L'animation culturelle
 - A. L'animation culturelle : animatrice ou animateur culturel
 - B. L'animation culturelle : activités culturelles

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

- La prestation des programmes en français
- L'enfance en difficulté
- L'administration et la gestion des conseils scolaires de langue française
- Les petites écoles élémentaires et secondaires : composante administrative

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

LES PROBLÉMATIQUES

□ LA MATERNELLE ET LE JARDIN D'ENFANTS

La problématique

Les programmes de maternelle et de jardin d'enfants des CSDLF sont offerts par les conseils scolaires de langue française à plein temps alors que le financement actuel ne couvre que le mi-temps.

Les circonstances particulières aux conseils scolaires de district de langue française

La communauté de langue française de l'Ontario est témoin de la croissance de l'anglicisation de ses enfants. Selon l'analyse qu'en a fait le Commissariat aux langues officielles (Canada), les enfants les plus touchés par l'anglicisation sont ceux de familles dont les parents privilégient l'usage de l'anglais souvent par nécessité du fait que l'un des deux parents est anglophone. On estime que dans plus de 50 pour 100 des foyers où vivent des enfants qui ont droit à une éducation de langue française, il y a un parent qui ne parle pas le français (A. Martel, 2001). Et selon Statistique Canada (2002), environ 46 pour 100 des mariages mixtes du genre francophone et anglophone n'arrivent pas à transmettre la langue française à leurs enfants. De plus, les enfants francophones qui apprennent le français à la maison, comme c'est le cas des enfants ayant deux parents francophones, sont très tôt exposés aux facteurs d'assimilation provenant de l'extérieur du foyer, avant même de commencer leur scolarisation.

L'étude sur la petite enfance *Inverser la véritable fuite des cerveaux* (1999), menée par le Dr J. Fraser Mustard et l'honorable Margaret Norrie McCain, a démontré avec éloquence l'importance des premières années dans la vie d'un enfant : « Plus on voit tôt à l'épanouissement et à l'éducation du jeune enfant, meilleurs sont les résultats. » La communauté de langue française sait qu'il est doublement important de rejoindre le jeune francophone tôt dans sa vie pour l'introduire à sa langue et à sa culture, l'initier à la communication orale, à la lecture et à l'écriture en français et aux autres éléments du programme-cadre de jardin d'enfants : mathématiques, sciences et technologie, arts et développement personnel et social. L'étude *Gilbert et Ayari* (2000) nous le confirme : « French-language early childhood education in a minority environment has become a pre-requisite for linguistic continuity. » Un programme de maternelle (4 ans) et de jardin d'enfants (5 ans) à mi-temps ne suffit pas. Le temps plein est requis pour amener l'enfant à récupérer sa langue maternelle et pour le préparer à entreprendre le curriculum de l'Ontario en 1^{re} année et assurer la réussite scolaire.

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

Présentement les douze CSDLF offrent tous la maternelle et le jardin à plein temps. Ils réussissent à financer ce que le Ministère ne finance pas pour ces programmes en utilisant les fonds des autres enveloppes, occasionnant ainsi une réduction des services dans d'autres domaines. Un tel mode de financement est une mesure temporaire qui ne peut plus être tolérée.

Le calcul de l'investissement supplémentaire requis

Les tableaux 1, 2 et 3 ci-dessous illustrent les coûts directs, les revenus et le manque à gagner respectivement, liés à la prestation des programmes de maternelle et jardin d'enfants à plein temps.

Programmes de maternelle et de jardin à plein temps													TABLEAU 1	
Coûts directs														
	Nord-Est 56	Grand Nord 57	Centre-Sud- Ouest 58	Est 59	Grandes Rivières 60A	Franco- Nord 60B	Nouvel- Ontario 61	Aurores boréales 62	Sud-Ouest 63	Centre-Sud 64	Est 65	Centre-Est 66	Total	
Coût, personnel enseignant														
Rémunération moyenne	70,887	64,794	63,806	66,475	69,754	64,274	66,786	56,156	70,371	66,605	70,537	64,565	66,944	
Ens. affectés à petite enfance	8,85	22,13	49,25	74,00	74,00	36,24	66,00	7,15	82,50	96,00	97,00	121,50	734,62	
Coût rémunération, enseignant(e)	627,584	1,433,900	3,142,466	4,919,165	5,161,764	2,329,359	4,407,862	401,515	5,805,582	6,394,055	6,842,088	7,844,687	49,178,987	
Suppléance														
Coût moyen par enseignant(e)	1,322	2,400	1,894	2,690	2,880	3,877	2,442	1,513	1,171	2,814	3,020	2,997		
Coût de suppléance	11,704	53,112	93,280	199,029	213,120	140,507	161,172	10,818	96,608	270,144	292,940	364,136	1,906,568	
Surveillance du midi														
Coût projeté	2,000	20,000			197,305	0	174,593	2,280				586,264	982,442	
Aides enseignants(es)														
Dotation	0,00	2,00	7,00	0,00		0,00	0,00	0,00	4,00	9,50	1,00	3,70		
Rémunération moyenne	0	31,400	34,486	0		35,672	0	0	27,783	33,052	32,370	31,711	226,474	
Coût rémunération, aides-ens.	0	62,800	241,402	0	0	0	0	0	111,132	313,994	32,370	117,331	879,029	
Coût directs totaux	641,288	1,569,812	3,477,148	5,118,194	5,572,189	2,469,866	4,743,627	414,612	6,013,322	6,978,193	7,167,398	8,912,417	53,078,067	

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

Le Ministère a déjà reconnu la position particulière des CSDLF lorsqu'il a ajouté 10 millions de dollars à la subvention pour le français langue première (FLP). Les conseils scolaires ont appliqué ce supplément au financement de la maternelle et du jardin d'enfants à plein temps.

Les CSDLF reçoivent ainsi environ 27,9 millions de dollars incluant la somme de 10 millions de dollars provenant de la subvention pour le français langue première. Or, il leur faut un supplément de 25,2 millions de dollars comme le décrit le tableau 3 ci-dessus : les coûts directs se chiffrent à 53,1 millions de dollars et les revenus sont de l'ordre de 27,9 millions de dollars. De plus, il manque des espaces pour ces programmes et les conseils scolaires ont besoin d'un investissement de 2,2 millions de dollars en immobilisation.

L'investissement requis est de l'ordre de 27,4 millions de dollars.

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

□ MANDAT DE L'ÉCOLE DE LANGUE FRANÇAISE : LEADERSHIP AU NIVEAU DU CONSEIL SCOLAIRE

La problématique

Les défis de créer des conditions d'enseignement et d'apprentissage qui permettent de développer la langue et la culture françaises pour assurer la réussite scolaire dépassent les moyens prévus dans le financement actuel de l'éducation en langue française.

Les circonstances particulières aux conseils scolaires de district de langue française

Le mandat de l'école de langue française a été circonscrit ces dernières années dans la foulée de la réforme des études secondaires et du curriculum de l'Ontario conformément à la *Loi sur l'éducation*, L.R.O., 1990, section 264, alinéa (1)f). On retrouve cet encadrement dans diverses publications du Ministère parues depuis 1997, notamment :

- ▶ Les programmes-cadres de la maternelle à la 12^e année (30 documents de politique)
- ▶ *Les écoles secondaires de l'Ontario de la 9^e à la 12^e année. Préparation au diplôme d'études secondaires de l'Ontario, 1999*
- ▶ *Des choix qui mènent à l'action – Politique régissant le programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière dans les écoles élémentaires et secondaires de l'Ontario, 1999*
- ▶ *Le curriculum de l'Ontario de la 9^e à la 12^e année. Planification des programmes et évaluation, 2000*
- ▶ *Aménagement linguistique en français – Guide d'élaboration d'une politique d'aménagement linguistique. Paliers élémentaire et secondaire, 1994*

Les CSDLF et leurs prédécesseurs (CCLF et SLF) ont toujours compris la nécessité d'établir des conditions d'enseignement et d'apprentissage propices à la réussite scolaire des jeunes en milieu minoritaire.

Le GTSEF a identifié ici les mesures reliées au mandat de l'école de langue française qui ont besoin d'un investissement supplémentaire. Ces mesures sont regroupées sous les rubriques suivantes : actualisation linguistique en français et animation culturelle. Les raisons particulières de chaque composante figurant sous ces rubriques sont fournies ci-dessous.

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

Comme le Gouvernement a reconnu avec raison l'importance d'un investissement supplémentaire pour affecter une personne au leadership du Programme axé sur la réussite des élèves (initiative antérieurement connue sous le nom de *Élèves à risque* et renommée par le Ministre le 24 février 2004), un investissement supplémentaire unique à l'éducation en langue française est requis pour affecter une personne au niveau du conseil scolaire.

Le GTSEF suggère que les conseils scolaires puissent mettre en place un poste de leader soit une personne experte en éducation en langue française en milieu minoritaire (coordonnateur ou coordonnatrice, conseiller ou conseillère pédagogique), possédant les qualités requises pour s'occuper de la mise en œuvre et de l'appui aux programmes d'actualisation linguistique et à l'encadrement linguistique et culturel tel que décrit dans les programmes-cadres et autres documents de politique du Ministère.

Le calcul de l'investissement supplémentaire requis

Tel qu'illustré au tableau 4 ci-dessous, chaque CSDLF est exposé au même coût à ce chapitre : un salaire de 83 378 \$ et les dépenses de bureau de 15 000 \$.

L'investissement supplémentaire requis est de l'ordre de 1,2 million de dollars.

Mandat de l'école de langue française - Leadership au niveau du conseil scolaire													TABLEAU 4
	Nord-Est	Grand Nord	Centre-Sud-Ouest	Est	Grandes Rivières	Franco-Nord	Nouvel-Ontario	Aurores boréales	Sud-Ouest	Centre-Sud	Est	Centre-Est	Total
	56	57	58	59	60A	60B	61	62	63	64	65	66	
Salaires et avantages sociaux *	83,378	83,378	83,378	83,378	83,378	83,378	83,378	83,378	83,378	83,378	83,378	83,378	1,000,536
Dépenses de bureau *	15,000	15,000	15,000	15,000	15,000	15,000	15,000	15,000	15,000	15,000	15,000	15,000	180,000
Total	98,378	98,378	98,378	98,378	98,378	98,378	98,378	98,378	98,378	98,378	98,378	98,378	1,180,536
* Basé sur personne (conseillère ou conseiller pédagogique) par conseil, et allocation pour dépenses de bureau.													

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

❑ L'ACTUALISATION LINGUISTIQUE EN FRANÇAIS

Cette problématique a quatre composantes: A. soutien intensif et soutien partiel, B. formation du personnel, C. matériel de classe et d'appui à l'apprentissage au foyer et D. liaison avec les parents. Les circonstances de chaque composante sont décrites ci-dessous comme le sont les investissements supplémentaires requis.

A. L'actualisation linguistique en français : soutien intensif et soutien partiel

Les circonstances particulières aux conseils scolaires de district de langue française

Le programme-cadre d'actualisation linguistique en français et de perfectionnement du français au palier élémentaire, paru en 2002, décrit de façon éloquente ce que représente le défi d'enseigner la langue française en milieu linguistique minoritaire :

« L'école franco-ontarienne est tenue d'offrir des programmes qui répondent aux besoins de l'ensemble de sa clientèle, qui englobe les élèves ayant droit à une éducation en langue française aux termes de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés et de la Loi sur l'éducation de l'Ontario ainsi que ceux et celles qui sont agréés par le comité d'admission en vertu de la Loi sur l'éducation. Afin de pourvoir aux besoins particuliers des élèves qui ne peuvent suivre immédiatement le programme d'études ordinaire pour des raisons linguistiques, culturelles ou d'ordre scolaire [...] »

De fait, l'anglicisation des jeunes francophones décrite plus haut demande une vigilance tout au long des études élémentaires et secondaires. La récupération et la consolidation de la langue maternelle chez le jeune francophone peut prendre plusieurs années.

Quoique les écoles de langue française s'emploient à offrir un soutien à l'apprentissage du français depuis bien des années, la parution officielle des programmes-cadres d'actualisation linguistique et de perfectionnement du français, en 1999 pour le palier secondaire et en 2002 pour le palier élémentaire, a engendré des activités de mise en œuvre importantes et nécessaires, notamment la formation du personnel, la rédaction des programmes scolaires, l'élaboration de ressources pédagogiques propres au contexte franco-ontarien et l'élaboration d'outils d'évaluation diagnostique. Les CSDLF n'ont pas la capacité de soutenir la prestation des programmes ALF à l'élémentaire et au secondaire faute d'appui pédagogique en ce qui a trait à la formation en cours d'emploi et aux ressources d'apprentissage adaptées aux élèves qui devraient bénéficier des programmes d'ALF. C'est un besoin unique à l'éducation en langue française.

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

Le tableau 5 ci-dessous illustre le pourcentage d'élèves de 3^e et 6^e année des CSDLF qui ne parlent pas français à la maison. Le tableau démontre la variation de l'incidence du phénomène selon les conseils scolaires. Les CSDLF établis dans les régions qui ont une plus forte concentration de francophones ont une plus faible incidence d'élèves qui ne parlent pas le français à la maison alors que ceux établis dans les régions qui ont une concentration de francophones plus faible ont une incidence plus élevée d'élèves qui ne parlent pas le français à la maison (données de l'OQRE 2002-2003).

L'actualisation linguistique en français (ALF) - Soutien intensif et partiel										TABLEAU 5		
Pourcentage (%) des élèves parlant autre chose que le français à la maison												
OQRE, 2002-2003												
	Nord-Est	Grand Nord	Centre-Sud-Ouest	Est	Grandes Rivières	Franco-Nord	Nouvel-Ontario	Aurores boréales	Sud-Ouest	Centre-Sud	Est	Centre-Est
	56	57	58	59	60A	60B	61	62	63	64	65	66
Pourcentage (%) des élèves 3e année ne parlant pas français à la maison	20%	20%	41%	33%	27%	29%	31%	37%	62%	41%	20%	30%
Pourcentage (%) des élèves 6e année ne parlant pas français à la maison	20%	35%	49%	29%	30%	38%	39%	46%	70%	49%	19%	26%
Moyenne des 2 groupes	20%	28%	45%	31%	29%	34%	35%	42%	66%	45%	20%	28%

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

Le calcul de l'investissement supplémentaire requis

Le tableau 7 ci-dessous illustre la méthode pour en arriver au montant de l'investissement supplémentaire requis : le nombre d'enseignantes et d'enseignants requis pour les programmes d'actualisation linguistique en français en utilisant la moyenne salariale de 60 568 \$, soit une enveloppe salariale ordinaire. Le rapport maître/élève est calculé selon l'expérience des CSDLF pour corriger la situation actuelle. En prenant l'estimé du total de l'effectif en besoin de soutien ALF et en appliquant un rapport 1 : 50 maître/élève, un rapport normal dans les circonstances, on arrive au montant calculé. Le même genre d'algorithme s'applique aux autres tranches de la population des écoles de langue française, sauf que le GTSEF a progressivement diminué le rapport maître/élève. On remarquera que les pressions diminuent progressivement de la maternelle à la 12^e année.

L'investissement supplémentaire requis est de l'ordre de 23,7 millions de dollars.

L'actualisation linguistique en français (ALF) - Soutien intensif et partiel							TABLEAU 7			
Conseil scolaire de district	Élèves ALF M-3	Ens. @ 50:1	\$ @ 60 568	Élèves ALF 4-8	Ens. @ 100:1	\$ @ 60 568	Élèves ALF 9-12	Ens. @ 200:1	\$ @ 60 568	Total, conseil
56 du Nord-Est de l'Ontario	73	1.45	87,945	77	0.77	46,880	66	0.33	20,033	154,857
57 du Grand Nord de l'Ontario	236	4.72	285,590	238	2.38	144,321	230	1.15	69,637	499,549
58 du Centre-Sud-Ouest	1,199	23.99	1,452,723	1,022	10.22	619,247	545	2.73	165,135	2,237,106
59 des écoles publiques de l'Est	1,087	21.74	1,316,579	1,105	11.05	669,179	921	4.61	279,003	2,264,761
60A catholique des Grandes Rivières	851	17.01	1,030,346	909	9.09	550,478	709	3.55	214,762	1,795,587
60B catholique Franco-Nord	397	7.95	481,467	431	4.31	260,915	389	1.95	117,816	860,198
61 catholique du Nouvel-Ontario	918	18.36	1,111,877	1,046	10.46	633,526	753	3.76	227,993	1,973,396
62 catholique des Aurores boréales	123	2.45	148,561	121	1.21	73,263	24	0.12	7,155	228,979
63 catholique du Sud-Ouest	2,083	41.65	2,522,815	1,678	16.78	1,016,361	912	4.56	276,087	3,815,263
64 catholique du Centre-Sud	2,352	47.04	2,849,300	2,184	21.84	1,322,987	810	4.05	245,409	4,417,697
65 catholique de l'est ontarien	849	16.98	1,028,202	986	9.86	597,443	723	3.61	218,802	1,844,447
66 catholique du Centre-Est de l'Ontario	1,815	36.30	2,198,570	1,770	17.70	1,071,981	997	4.98	301,786	3,572,337
	11,982	239.63	14,513,976	11,568	115.68	7,006,582	7,078	35.39	2,143,618	23,664,177

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

B. L'actualisation linguistique en français : formation du personnel

Les circonstances particulières aux conseils scolaires de district de langue française

Étant donné le grand nombre d'élèves des écoles de langue française qui ont besoin d'un soutien partiel ou intensif dans l'apprentissage et la consolidation de la langue, les CSDLF doivent davantage concentrer des investissements dans la formation du personnel.

Les CSDLF doivent prévoir des programmes de formation en cours d'emploi dans une variété de domaines, notamment :

- ✓ l'enseignement du programme d'actualisation linguistique en français;
- ✓ le dépistage et le pistage des élèves;
- ✓ l'animation culturelle;
- ✓ la pédagogie en milieu minoritaire de langue française;
- ✓ l'utilisation de ressources pédagogiques ciblées pour l'actualisation linguistique;
- ✓ l'enseignement médiatisé.

Enseigner aux enfants d'une communauté minoritaire de langue officielle au Canada n'est pas comme enseigner à une communauté majoritaire de langue officielle. Tous les chapitres qui précèdent et qui suivent démontrent la différence d'enseigner et d'apprendre dans une école de langue française par rapport à enseigner et apprendre dans une école de langue anglaise.

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

Le calcul de l'investissement supplémentaire requis

Le tableau 8 ci-dessous illustre l'investissement supplémentaire requis : une journée de formation pour chaque titulaire de classe de chaque école de langue française.

L'investissement supplémentaire requis est de l'ordre de 0,8 million de dollars.

L'actualisation linguistique en français (ALF) - Formation du personnel													TABLEAU 8	
	Nord-Est	Grand Nord	Centre-Sud-Ouest	Est	Grandes Rivières	Franco-Nord	Nouvel-Ontario	Aurores boréales	Sud-Ouest	Centre-Sud	Est	Centre-Est	Total	
	56	57	58	59	60A	60B	61	62	63	64	65	66		
Titulaires, élémentaire	55.50	94.50	256.10	345.50	395.60	146.70	314.10	43.40	285.60	493.00	402.20	606.20	3,382.90	
Titulaires, secondaire	0.00	83.00	92.00	189.25	191.30	74.10	151.80	7.00	104.00	140.50	197.90	211.70	1,442.55	
Titulaires, total	55.50	177.50	348.10	534.75	586.90	220.80	465.90	50.40	389.60	633.50	600.10	817.90	4,825.45	
Montant par enseignant(e)	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	
Total	8,880	28,400	55,696	85,560	93,904	35,328	74,544	8,064	62,336	101,360	96,016	130,864	772,072	
Basé sur une journée de suppléance par titulaire de classe.														

C. L'actualisation linguistique en français : matériel de classe et d'appui à l'apprentissage au foyer

Les circonstances particulières aux conseils scolaires de district de langue française

Le matériel de classe ordinaire ne convient pas quand il s'agit de l'enseignement pour la récupération de la langue maternelle en situation minoritaire. Les CSDLF doivent donc créer de toutes pièces les ressources pour le programme d'ALF, quoique certaines ressources pour l'enseignement du français langue seconde soient adaptées pour refléter l'aspect culturel du milieu minoritaire.

Pour l'appui à l'apprentissage au foyer, le genre de matériel imprimé et audiovisuel en français qui convient pour un enfant en

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

train de récupérer sa langue maternelle ou de consolider ses compétences linguistiques n'est pas accessible aux élèves à l'extérieur de l'école. Dans la plupart des collectivités, les bibliothèques municipales, les vidéothèques et les librairies ne sont pas en mesure de répondre à ce besoin. Des CSDLF tentent actuellement des expériences pour appuyer les activités d'apprentissage au foyer et ces expériences portent fruit. C'est le genre de projet qui demande tout de même un investissement financier important pour une école.

Le calcul de l'investissement supplémentaire requis

Le tableau 9 ci-dessous illustre la méthode pour en arriver au montant de l'investissement supplémentaire requis : un montant forfaitaire de 79 \$ pour chaque élève inscrit dans un programme d'actualisation linguistique en français.

L'investissement supplémentaire requis est de l'ordre de 2,4 millions de dollars.

L'actualisation linguistique en français (ALF) - Matériel de classe et d'appui à l'apprentissage au foyer													TABLEAU 9	
	Nord-Est	Grand Nord	Centre-Sud- Ouest	Est	Grandes Rivières	Franco- Nord	Nouvel- Ontario	Aurores boréales	Sud-Ouest	Centre-Sud	Est	Centre-Est	Total	
	56	57	58	59	60A	60B	61	62	63	64	65	66		
# élèves ALF *	216	704	2,767	3,113	2,469	1,217	2,717	267	4,672	5,347	2,568	4,581	30,628	
Montant par élève	79	79	79	79	79	79	79	79	79	79	79	79	79	
Total	17,076	55,615	218,588	245,926	195,019	96,165	214,619	21,111	369,115	422,398	202,068	361,927	2,419,617	
Basé sur 79 \$ / par élève														
* Note: Voir le Tableau 6 démontrant le total estimé des effectifs en ALF par conseil scolaire de langue française.														

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

D. L'actualisation linguistique en français : liaison avec les parents

Les circonstances particulières aux conseils scolaires de district de langue française

Le foyer de l'élève doit jouer un rôle d'appui. Or, comme on l'a déjà souligné, presque la moitié des foyers des élèves francophones ont un parent anglophone. Il faut aider les parents à soutenir leurs enfants. Le moyen privilégié est d'offrir des sessions d'information et de formation aux parents anglophones comme aux parents francophones pour les aider à comprendre l'importance d'aménager la vie familiale de sorte à servir d'appui à l'apprentissage et à la valorisation de la culture de langue française. Il faut les encourager à persévérer dans leurs efforts et à estimer à sa juste valeur l'éducation en français que reçoit leur enfant à l'école de langue française.

Les écoles de langue française ont besoin d'établir des programmes pour aider ces parents à fournir leur soutien à l'enfant au foyer.

Le calcul de l'investissement supplémentaire requis

Le tableau 10 ci-dessous illustre la méthode pour en arriver au montant de l'investissement supplémentaire requis : un montant annuel de 750 \$ par école.

L'investissement supplémentaire requis est de l'ordre de 0,3 million de dollars.

L'actualisation linguistique en français (ALF) - Liaison avec les parents													TABLEAU 10	
	Nord-Est	Grand Nord	Centre-Sud- Ouest	Est	Grandes Rivières	Franco- Nord	Nouvel- Ontario	Aurores boréales	Sud-Ouest	Centre-Sud	Est	Centre-Est	Total	
	56	57	58	59	60A	60B	61	62	63	64	65	66		
Nombre d'écoles	12	19	36	35	40	17	40	8	31	46	46	52	382	
Montant par école	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750	
Total	9,000	14,250	27,000	26,250	30,000	12,750	30,000	6,000	23,250	34,500	34,500	39,000	286,500	

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

□ L'ANIMATION CULTURELLE

Les circonstances particulières aux conseils scolaires de district de langue française

L'animation culturelle est une stratégie propre à l'éducation en langue française. Voici comment elle est décrite dans le document de politique intitulé *Les écoles secondaires de l'Ontario, de la 9^e à la 12^e année – Préparation au diplôme d'études secondaires de l'Ontario, 1999* (ESO), p. 85 :

« [...] l'animation culturelle vise à favoriser la réussite scolaire et le cheminement culturel de l'élève en situant l'apprentissage dans un contexte significatif où la culture et la langue françaises deviennent pertinentes aux yeux de l'élève. L'intégration de l'animation culturelle aux diverses disciplines est axée sur le développement des trois grandes compétences essentielles à la réussite et à l'épanouissement des élèves qui fréquentent les écoles secondaires franco-ontariennes, à savoir :

- la compétence de communication, c'est-à-dire l'ensemble des habiletés et des connaissances linguistiques permettant à une personne de s'exprimer en français dans divers contextes et de comprendre la réalité;
- la compétence d'apprentissage, c'est-à-dire la capacité d'analyser et de traiter l'information qui donne accès aux connaissances véhiculées par la langue. Cette compétence fait du français un outil d'apprentissage;
- la compétence d'affirmation culturelle, c'est-à-dire cette compétence relevant du domaine affectif qui donne à une personne la confiance en soi et la motivation suffisantes pour s'exprimer en français dans divers contextes et s'identifier à la culture d'expression française.

Le développement de ces trois grandes compétences sous-tend la formulation d'une attente générique en animation culturelle.

L'élève utilise la langue française et l'ensemble des référents culturels connexes pour exprimer sa compréhension de la matière étudiée, synthétiser l'information qui lui est communiquée et s'en servir dans divers contextes. »

L'animation culturelle est une stratégie essentielle pour réaliser le mandat de l'école à l'appui de la réussite scolaire. D'ailleurs, la *Loi sur l'éducation*, L.R.O., 1990, section 264, alinéa (1)f), engage et enjoint le personnel enseignant des écoles de langue française à n'utiliser que le français pour assurer le bon fonctionnement de l'école. Or, les politiques du Ministère comme la politique ESO apportent des clarifications pour la mise en application de cette loi.

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

A. L'animatrice ou l'animateur culturel

Depuis des années le leader de l'animation culturelle de l'école est connu sous le nom d'animatrice ou d'animateur culturel quoique les écoles sont presque toutes dépourvues d'un tel leader maintenant parce que les CSDLF ont perdu depuis des années la capacité de financer la dotation de ce service. Un peu comme le leader scolaire pour d'autres programmes, l'animatrice ou l'animateur favorise la concertation du personnel enseignant de l'école sur l'encadrement linguistique et culturel du milieu scolaire : veille sur la présence à l'école d'objets qui reflètent la culture française, fait la promotion d'activités culturelles, met en place des stratégies pour faire du français la langue d'usage et assure la liaison avec les organismes communautaires de langue française. En somme, cette personne rend la culture française vibrante dans l'école et toujours présente à l'esprit des jeunes. C'est ainsi qu'étudier en français prend toute sa valeur aux yeux des jeunes.

Le calcul de l'investissement supplémentaire requis

Le tableau 11 ci-dessous illustre la méthode pour en arriver au montant de l'investissement supplémentaire requis : l'enveloppe salariale d'un membre du personnel de chaque école secondaire et l'équivalent d'une personne à raison d'un rapport de 1 pour 400 élèves pour chaque école élémentaire.

L'investissement supplémentaire requis est de l'ordre de 15,2 millions de dollars.

L'animation culturelle - L'animatrice ou l'animateur culturelle													TABLEAU 11	
	Nord-Est 56	Grand Nord 57	Centre-Sud- Ouest 58	Est 59	Grandes Rivières 60A	Franco- Nord 60B	Nouvel- Ontario 61	Aurores boréales 62	Sud-Ouest 63	Centre-Sud 64	Est 65	Centre-Est 66	Total	
Nombre d'écoles secondaires	5	8	8	12	8	3	8	1	7	8	7	8	83	
Montant par école	60,568	60,568	60,568	60,568	60,568	60,568	60,568	60,568	60,568	60,568	60,568	60,568	60,568	
Total - secondaire	302,840	484,544	484,544	726,816	484,544	181,704	484,544	60,568	423,976	484,544	423,976	484,544	5,027,144	
Effectif - élémentaire	750.00	1,693.00	4,937.00	7,070.00	6,067.00	2,436.00	5,611.00	580.00	5,698.00	10,081.00	9,176.00	12,803.00	66,902.00	
# d'enseignant(e) @ 400:1	1.88	4.23	12.34	17.68	15.17	6.09	14.03	1.45	14.25	25.20	22.94	32.01	167.26	
Montant par enseignant(e)	60,568	60,568	60,568	60,568	60,568	60,568	60,568	60,568	60,568	60,568	60,568	60,568	60,568	
Total - élémentaire	113,565	256,354	747,561	1,070,539	918,665	368,859	849,618	87,824	862,791	1,526,465	1,389,430	1,938,630	10,130,301	
Grand total	416,405	740,898	1,232,105	1,797,355	1,403,209	550,563	1,334,162	148,392	1,286,767	2,011,009	1,813,406	2,423,174	15,157,445	

Basé sur 1 personne par école secondaire à 60 568 \$ par année, incluant avantages sociaux, et un(e) enseignant(e) par 400 élèves au palier élémentaire à 60 568 \$, incluant avantages sociaux.

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

B. Les activités culturelles

Les circonstances particulières aux conseils scolaires de district de langue française

La raison d'être des activités culturelles des écoles de langue française découle du mandat de l'école de langue française. D'ailleurs, le nouveau curriculum de l'Ontario demande une intégration de mesures d'animation culturelle dans toutes les matières et pour toutes les années d'études, de la maternelle à la 12^e année. Les activités culturelles favorisent la réussite scolaire, communication orale, lecture et écriture étant présentes dans toute une variété de contextes et mettant en vedette toute une variété de sujets. Rappelons qu'à l'extérieur du milieu scolaire, l'élève est le plus souvent baigné dans des contextes de langue anglaise où il est rare de pouvoir pratiquer les compétences apprises à l'école.

Le calcul de l'investissement supplémentaire requis

Le tableau 12 ci-dessous illustre la méthode pour en arriver au montant de l'investissement supplémentaire requis : un montant de 300 \$ par classe, un montant forfaitaire de 10 000 \$ par école. Un montant forfaitaire pour les petits CSDLF sans égard au nombre d'écoles et un facteur de pondération (x 1,25) appliqué au montant par école pour les CSDLF dans les régions les plus durement touchées par l'assimilation.

L'investissement supplémentaire requis est de l'ordre de 5,8 millions de dollars.

L'animation culturelle - Les activités culturelles											TABLEAU 12			
	Nord-Est 56	Grand Nord 57	Centre-Sud- Ouest 58	Est 59	Grandes Rivières 60A	Franco- Nord 60B	Nouvel- Ontario 61	Aurores boréales 62	Sud-Ouest 63	Centre-Sud 64	Est 65	Centre-Est 66	Total	
# de titulaires	55,50	177,50	348,10	534,75	586,90	220,80	465,90	50,40	389,60	633,50	600,10	817,90	4,880,95	
Montant par classe	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	
Total - volet classe	16,650	53,250	104,430	160,425	176,070	66,240	139,770	15,120	116,880	190,050	180,030	245,370	1,464,285	
# d'écoles	12	19	36	35	40	17	40	8	31	46	46	52	382	
Montant par école	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	
Total - volet école	120,000	190,000	360,000	350,000	400,000	170,000	400,000	80,000	310,000	460,000	460,000	520,000	3,820,000	
Montant pour petit conseil	25,000	25,000				25,000		25,000					100,000	
Grand total	161,650	268,250	464,430	510,425	576,070	261,240	539,770	120,120	426,880	650,050	640,030	765,370	5,384,285	
Pondération			1,25					1,25	1,25	1,25				
Total pondéré	161,650	268,250	580,538	510,425	576,070	261,240	539,770	150,150	533,600	812,563	640,030	765,370	5,799,655	
Un conseil qualifie pour le montant pour petit conseil lorsque ses effectifs sont inférieurs à 4 000 élèves														
Un conseil qualifie pour la pondération lorsque le % des d'élèves parlant autre chose que le français à la maison dépasse 40 %														

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

Le tableau 13 fait le sommaire de ces trois derniers volets : mandat de l'école de langue française, actualisation linguistique en français (ALF) et animation culturelle.

Sommaire de tous les volets													TABLEAU 13	
Le mandat de l'école de langue française, Actualisation linguistique en français (ALF) et l'animation culturelle														
	Nord-Est	Grand Nord	Centre-Sud- Ouest	Est	Grandes Rivières	Franco- Nord	Nouvel- Ontario	Aurores boréales	Sud-Ouest	Centre-Sud	Est	Centre-Est	Total	
	56	57	58	59	60A	60B	61	62	63	64	65	66		
Mandat de l'école de langue française:														
Leadership au niveau du conseil	98,378	98,378	98,378	98,378	98,378	98,378	98,378	98,378	98,378	98,378	98,378	98,378	1,180,536	
L'aménagement linguistique en français (ALF)														
Soutien intensif et partiel	154,857	499,549	2,237,106	2,264,761	1,795,587	860,198	1,973,396	228,979	3,815,263	4,417,697	1,844,447	3,572,337	23,664,177	
Formation du personnel	8,880	28,400	55,696	85,560	93,904	35,328	74,544	8,064	62,336	101,360	96,016	130,864	780,952	
Matériel de classe et d'appui à l'apprentissage au foyer	17,076	55,615	218,588	245,926	195,019	96,165	214,619	21,111	369,115	422,398	202,058	361,927	2,419,617	
Liaison avec les parents	9,000	14,250	27,000	26,250	30,000	12,750	30,000	6,000	23,250	34,500	34,500	39,000	286,500	
L'animation culturelle														
Animatrice ou animateurs culturelles	416,405	740,898	1,232,105	1,797,355	1,403,209	550,563	1,334,162	148,392	1,286,767	2,011,009	1,813,406	2,423,174	15,157,445	
Les activités culturelles	161,650	268,250	580,538	510,425	576,070	261,240	539,770	150,150	533,600	812,563	640,030	765,370	5,799,655	
Total	866,246	1,705,340	4,449,410	5,028,656	4,192,167	1,914,622	4,264,869	661,073	6,188,708	7,897,904	4,728,835	7,391,051	49,288,882	
Formule Actuelle														
	Nord-Est	Grand Nord	Centre-Sud- Ouest	Est	Grandes Rivières	Franco- Nord	Nouvel- Ontario	Aurores boréales	Sud-Ouest	Centre-Sud	Est	Centre-Est	Total	
	56	57	58	59	60A	60B	61	62	63	64	65	66		
ALF élémentaire	175,934	287,119	1,588,639	1,100,078	643,566	360,371	841,737	226,294	1,558,554	2,770,471	889,481	1,507,539	11,949,783	
ALF secondaire	54,939	160,891	300,854	402,228	304,778	191,631	323,745	13,735	109,392	449,319	405,499	443,432	3,160,443	
Total ALF	230,873	448,010	1,889,493	1,502,306	948,344	552,002	1,165,482	240,029	1,667,946	3,219,790	1,294,980	1,950,971	15,110,226	
Total requis pour le mandat de l'école de langue française										49,288,882	Minus	15,110,226	34,178,656	

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

□ LA PRESTATION DES PROGRAMMES EN FRANÇAIS

La problématique

Le financement actuel ne reconnaît pas suffisamment le coût élevé des ressources et du soutien qu'entraîne la prestation des programmes de langue française.

Les circonstances particulières aux conseils scolaires de district de langue française

Les tableaux 14 et 15 ci-dessous indiquent que l'école de langue française ne dispose que de la moitié du financement d'une école de langue anglaise pour enseigner en français. Le GTSEF croit que l'enseignement en français, dans l'un et l'autre cas, devrait jouir du même niveau du financement.

Ainsi, l'école de langue française n'a pas de financement supplémentaire pour embaucher un personnel habilité à enseigner des cours d'anglais en remplacement de la ou du titulaire de la classe. Pourtant, l'école de langue anglaise a droit à du personnel enseignant additionnel pour l'enseignement du français langue seconde (Core French et Extended French) à l'élémentaire en remplacement de la ou du titulaire ordinaire de la classe.

De plus, dans une école de langue française, on retrouve dans une proportion normale des élèves qui ont besoin des programmes et des services pour l'enfance en difficulté alors qu'il serait étonnant d'en trouver une proportion comparable dans une école dite d'immersion (Immersion School). Par ailleurs, les conseils de langue anglaise n'ont pas de coûts additionnels pour l'administration en français puisqu'ils administrent le conseil et leurs écoles en anglais.

Le calcul de l'investissement supplémentaire requis

Les tableaux 14 et 15 ci-dessous illustrent la méthode pour en arriver au montant de l'investissement supplémentaire requis.

- ▶ En prenant le montant subventionné par élève d'une école de langue anglaise dans le programme d'immersion de langue française, on arrive à déterminer que les conseils scolaires de district de langue anglaise (CSDLA) sont financés deux fois plus que les CSDLF pour enseigner en français à l'élémentaire (programme d'immersion).

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

- ▶ Une autre incohérence se manifeste de la façon suivante : l'enseignement du français (Core French) dans l'école élémentaire de langue anglaise est financée à raison de 244 \$ par élève alors que l'école de langue française ne reçoit rien pour l'enseignement de Français/English et anglais pour débutants.
- ▶ En ce qui concerne le palier secondaire, le CSDLF reçoit un montant d'environ 495 \$ par élève. Or, si l'on applique le calcul de financement de FSL par crédit de 9^e, 10^e, 11^e et 12^e année, les montants sont de l'ordre de 623 \$ par élève de 9^e et 10^e et de 957 \$ par élève de 11^e et 12^e.

L'investissement supplémentaire requis pour arriver à une parité entre les CSDLF et les CSDLA est de l'ordre de 30,9 millions de dollars, soit 26,2 millions de dollars pour les écoles élémentaires et 4,7 millions de dollars pour les écoles secondaires.

La prestation des programmes en français			TABLEAU 14
Comparaison de la subvention français langue première (FLP) et français langue seconde (FLS)			
	CSLF FLP 300 minutes *	Programme minimal FLS 38 minutes	FLS 150 minutes
Élémentaire			
Montant par élève, net du fonds de perfectionnement	312	244	311
Ratio - point médian anglophone versus francophone, temps d'enseignement	100.0%	12.7%	50.0%
Ratio - \$ anglophone versus \$ francophone	100.0%	78.2%	99.7%
* 412 \$ moins 100\$ (subvention FLP coûts directs maternelle/jardin à plein temps) = 312 \$			
Secondaire			
Montant par crédit, CSLA, pour le français, 9-10 **	62		
Montant par crédit, CSLA, autres matières, 9-10 **	102		
Montant par crédit, CSLA, pour le français, 11-12 **	82		
Montant par crédit, CSLA, autres matières, 11-12 **	159		
Montant par élève francophone 9-10, financement FLP	495 ***		
Montant par élève francophone 9-10, financement FLS (1 crédit @ 62 \$, 5,5 crédit @ 102 \$)	623		
Montant par élève francophone 11-12, financement FLS (1 crédit @ 82 \$, 5,5 crédit @ 159 \$)	957		
** CSLA = conseil scolaire de langue anglaise			
*** 666 \$ moins 171\$ (subvention FLP coûts directs maternelle/jardin à plein temps) = 495 \$			

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

La prestation des programmes en français				
Comparaison de la subvention français langue première (FLP) et français langue seconde (FLS)				TABLEAU 15
Élémentaire	Montant par élève pour 300 minutes	Effectifs, palier élémentaire CSLF	Montant généré pour FLP	Écart avec montant actuel
Montant généré par FLP @ 1,04 \$ la minute (Montant actuel pour FLP)	312	66,902	20,873,424	0
Montant généré par FLP = 542\$ 542\$ = 2,07 \$ la minute x 262 minutes Enseignement de l'anglais = 244 \$ par élève équivalent à Core/FSL Montant généré: Élèves 4-8: 786\$ = 542\$+244\$ Élèves Maternelle à 3e année: 621\$ = 2,07\$ la minute x 300 minutes	786, 4-8 621, M-3	33 401 33 501	47,057,307	26,183,883
Secondaire	Montant total généré	Écart avec montant actuel		
Montant généré par FLP @ 495 \$ par élève *	10,635,620	0		Investissement Requis
Montant généré par FLP @ 623 \$ par élève 9-10 et 957 \$ par élève 11-12 *	15,286,930	4,651,310		30,835,193
* Voir le Tableau 14 pour le calcul des montants de 495\$, 623\$ et 957\$				

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

□ L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

La problématique

Tous les conseils sont tenus de mettre en place une multitude de programmes et de services pour répondre aux besoins des élèves en difficulté. Les conseils scolaires de langue française n'y arrivent pas de façon adéquate.

Les circonstances particulières aux conseils scolaires de district de langue française

La liste ci-dessous énumère diverses difficultés propres aux CSDLF :

- ▶ la difficulté pour les CSDLF d'identifier les élèves en vertu de la pénurie du personnel spécialisé et le manque d'outils d'évaluation diagnostique et de dépistage en français, problème particulièrement aigu et coûteux lorsqu'il faut faire l'achat de services externes;
- ▶ la pénurie de programmes de langue française dans les établissements de soins, de traitement, de services de garde et de services correctionnels (section 20);
- ▶ les difficultés d'offrir les programmes d'enseignement conformes aux normes de qualité pour les diverses anomalies (anomalies de comportement, troubles envahissants du développement, autisme et troubles connexes, surdité et surdité partielle, troubles de la parole et du langage, difficulté d'apprentissage, douance, déficience intellectuelle légère, handicap de développement, handicap physique, cécité et basse vision et anomalies multiples);
- ▶ l'accès limité à des professionnels de la santé et des services sociaux et communautaires (orthophonistes, psychologues, physiothérapeutes, etc.) pouvant offrir des services en français;
- ▶ la difficulté de coordonner et d'intégrer des services communautaires en français compte tenu du nombre de municipalités regroupées sur le territoire du CSDLF et la pénurie de ressources en langue française;
- ▶ les coûts additionnels pour l'achat de matériel pédagogique et des outils d'évaluation spécialisés;
- ▶ les coûts de formation du personnel;
- ▶ la difficulté de regrouper suffisamment d'élèves pour créer des classes distinctes;
- ▶ l'adaptation du matériel pédagogique, la pénurie des services communautaires en français, le coût de maintenir des équipes d'appui pédagogique.

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

Le calcul de l'investissement requis

La tâche de quantifier les coûts additionnels pour remédier à ces problèmes est quasi impossible à court terme. Néanmoins, nous suggérons une méthode estimative au tableau 16 ci-dessous. La subvention existante au titre du français langue première (FLP) représente 8 pour 100 de la subvention de base pour un élève à l'élémentaire en reconnaissance du coût additionnel associé à l'offre de services dans un contexte minoritaire. Le GTSEF a déjà indiqué que la subvention FLP est inadéquate. Cette subvention FLP, une fois ajustée par souci de parité à celle que reçoivent les conseils de langue anglaise pour l'enseignement des langues, représente 16 pour 100 de la subvention de base pour l'élève à l'élémentaire. Il faut alors majorer la subvention EED de 16 pour 100 pour reconnaître les coûts additionnels associés à l'offre de programmes et services pour l'enfance en difficulté dans un contexte minoritaire.

L'investissement supplémentaire requis représente 16 pour 100 (subvention FLP améliorée) des subventions AEEDFE (allocation pour l'éducation de l'enfance en difficulté fondée sur l'effectif) et AAS (allocation d'aide spécialisée), c'est-à-dire 86,7 millions de dollars X 16 pour 100 = 13,8 millions de dollars.

Le tableau 16 présente un estimé du financement des CSDLF dans le domaine de l'enfance en difficulté pour l'année scolaire 2003-2004.

Éducation de l'enfance en difficulté (EED)													TABLEAU 16	
	Nord-Est	Grand Nord	Centre-Sud- Ouest	Est	Grandes Rivières	Franco- Nord	Nouvel- Ontario	Aurores boréales	Sud-Ouest	Centre-Sud	Est	Centre-Est	Total	
	56	57	58	59	60A	60B	61	62	63	64	65	66		
AEEDFE *	417,413	962,103	2,502,524	3,906,062	3,313,228	1,370,296	3,063,393	265,380	2,857,422	4,902,361	5,040,687	6,574,264	35,175,133	
AAS **	1,626,000	3,478,586	1,775,500	6,196,394	4,029,884	2,840,768	6,026,601	635,663	2,376,000	5,345,704	8,537,517	8,704,000	51,572,617	
Total	2,043,413	4,440,689	4,278,024	10,102,456	7,343,112	4,211,064	9,089,994	901,043	5,233,422	10,248,065	13,578,204	15,278,264	86,747,750	
* Allocation pour l'éducation de l'enfance en difficulté fondée sur l'effectif (AEEDFE), anciennement connue sous l'acronyme "AGED".														
** Allocation d'aide spécialisée (AAS).										16% du montant total de 86,747,750 \$M			13,879,640	

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

□ L'ADMINISTRATION ET LA GESTION DES CONSEILS SCOLAIRES DE LANGUE FRANÇAISE

La problématique

La subvention actuelle pour l'administration et la gestion des conseils scolaires de langue française est inadéquate pour assurer une gestion qui tient compte des caractéristiques particulières aux CSDLF.

Les circonstances particulières aux conseils scolaires de district de langue française

Il est interdit d'utiliser à des fins administratives l'allocation *Français langue première* (FLP) pour payer les coûts administratifs additionnels encourus par les CSDLF se rattachant à l'usage du français comme langue d'administration.

Les CSDLF ont à gérer plusieurs communautés géographiques établies sur un territoire de superficie moyenne de 34 000 km² et réunissant en moyenne 70 administrations municipales et plusieurs conseils scolaires coïncidents. Il coûte proportionnellement plus cher de mener en français les affaires d'un conseil scolaire : prix plus élevés et perte de productivité du fait de l'étendue du territoire.

Selon la formule actuelle et en raison de l'étendue de leur territoire, les CSDLF n'ont ni les cadres supérieurs ni les moyens nécessaires pour gérer leurs activités. La supervision du personnel et l'évaluation du système en souffrent. Ils ont même de la difficulté à soutenir les services de base des associations de conseillères et de conseillers scolaires. De plus, les conseils scolaires de langue française perçoivent qu'ils doivent justifier davantage leurs besoins que les conseils de langue anglaise. Les CSDLF se sentent doublement taxés par rapport aux CSDLA.

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

Le calcul de l'investissement supplémentaire requis

Un investissement supplémentaire de 18 pour 100 de la subvention FLP répartie entre les composantes administration et gestion des conseils de la façon suivante :

- 5 pour 100 à l'enveloppe Conseils scolaires,
- 2 pour 100 à l'enveloppe Agents de supervision et
- 11 pour 100 à l'enveloppe Administration des conseils.

L'investissement supplémentaire requis est de l'ordre de 10,2 millions de dollars.

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

□ LES PETITES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET SECONDAIRES : COMPOSANTE ADMINISTRATIVE

La problématique

La Stratégie d'éducation en milieu rural et éloigné accorde toute l'importance à la distance et à l'isolement pour un financement supplémentaire alors que la taille de l'école est le facteur critique pour la plupart des écoles de langue française.

Les circonstances particulières aux conseils scolaires de district de langue française

En ce qui concerne les mesures du gouvernement suivant le rapport James Downey, *Appuyer l'éducation dans les collectivités rurales et du nord de l'Ontario. Rapport sur la Stratégie d'éducation en milieu rural, 2003*, et quoiqu'elles aient aidé des petites écoles de langue française, le GTSEF est de l'avis que les problèmes de celles-ci sont loin d'être réglés. Le facteur fondamental et le plus critique pour les écoles de langue française est leur taille. Or, ce facteur est devenu secondaire et le facteur distance est devenu prioritaire dans les mesures systémiques découlant du rapport Downey. Selon le raisonnement du rapport, une grande école à proximité d'une petite école peut aider celle-ci en partageant avec elle une partie de ses ressources comme dans le domaine de services administratifs. Toutefois, les écoles de langue française qui se trouvent à proximité les unes des autres sont le plus souvent petites, les unes comme les autres, et elles n'ont pas de ressources à partager. La proximité n'offre aucun avantage pour un grand nombre d'écoles de langue française.

Le GTSEF recommande que toutes les écoles de langue française qui sont dans l'impossibilité de profiter des ressources d'une école à proximité du fait qu'elle aussi serait de petite taille, puissent jouir du soutien prévu dans la subvention pour la Stratégie d'éducation en milieu rural et éloigné.

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

Le calcul de l'investissement supplémentaire requis

L'investissement supplémentaire requis est de l'ordre de 3,8 millions de dollars tel qu'illustré dans le tableau 17 ci-dessous

Les petites écoles élémentaires et secondaires - Composante administrative													TABLEAU 17	
Évaluation de l'effet de la stratégie d'éducation en milieu rural														
Lig.	Catégorie	Nord-Est 56	Grand Nord 57	Centre- Sud- Ouest 58	Est 59	Grandes Rivières 60A	Franco- Nord 60B	Nouvel- Ontario 61	Aurores boréales 62	Sud- Ouest 63	Centre- Sud 64	Est 65	Centre- Est 66	Total
ÉLÉMENTAIRE, direction														
1	# écoles, élémentaire	7	11	32	23	32	12	31	7	22	40	36	44	297
2	Direction élém. subvention de base	2,00	4,22	12,38	17,49	14,78	5,85	13,94	1,43	13,79	24,58	22,94	31,70	165,10
3	Direction élém. subvention petites écoles	2,80	3,40	9,6	0,00	7,36	2,40	7,44	3,43	1,32	3,20	1,80	0,00	42,75
4	Direction élém. Total subventionnées	4,80	7,62	21,98	17,49	22,14	8,25	21,38	4,86	15,11	27,78	24,74	31,70	207,85
5	Manque à gagner, élém. (ligne 1- ligne 4)	2,20	3,38	10,02	5,51	9,66	3,75	9,62	2,14	6,89	12,22	11,26	12,30	89,15
6	Manque à gagner \$, dir. El. (ligne 5 x seuil)	207,284	318,464	944,084	519,152	929,009	353,325	906,396	201,631	649,176	1,151,368	1,060,917	1,158,906	8,399,713
ÉLÉMENTAIRE, secrétariat														
7	Effectif écoles élém < 272 élèves	730,50	1,152,50	4,096,00	2,523,50	3,492,50	2,137,25	4,106,00	521,50	3,029,50	4,397,00	4,445,00	3,998,00	34,629,25
8	# écoles élém < 272 élèves	7	10	31	15	25	12	18	7	18	26	28	24	221,00
9	Secrétariat subvention élém., écoles <272	2,69	4,24	15,06	9,28	12,84	7,86	15,10	1,92	11,14	16,17	16,34	14,70	127,31
10	Manque, secrétariat élém. (ligne 8- ligne 9)	4,31	5,76	15,94	5,72	12,16	4,14	2,90	5,08	6,86	9,83	11,66	9,30	93,69
11	Manque à gagner, secrétariat élém.(ligne 9 x seuil)	153,094	204,495	565,672	203,060	431,495	146,995	103,063	180,360	243,502	348,979	413,687	330,062	3,324,465
12	Manque à gagner, élém (ligne 6 + ligne 11)	360,378	522,959	1,509,756	722,212	1,360,504	500,320	1,009,459	381,991	892,678	1,500,347	1,474,604	1,488,968	11,724,178
13	Financement Downey, administration élém.	141,477	173,928	741,034	271,654	402,492	145,129	326,978	338,647	150,645	284,643	96,360	219,332	3,292,319
14	Manque à gagner total, élém (ligne 12-ligne 13)	218,901	349,031	768,722	450,558	958,012	355,191	682,481	43,344	742,033	1,215,704	1,378,244	1,269,636	8,431,859
SECONDAIRE, directions														
15	#écoles, secondaire	5	8	8	12	8	3	8	1	7	8	7	8	83
16	Directions, sec., subvention de base	0,33	0,89	1,41	3,14	2,87	1,25	2,28	0,06	1,49	2,00	3,97	4,08	23,77
16	Directions, sec., subvention petites écoles	1,65	2,32	1,76	1,68	0,32	0,00	0,88	0,34	1,33	1,20	0,00	0,00	11,48
17	Directions, sec total subventionnées	1,98	3,21	3,17	4,82	0,00	1,25	3,16	0,40	2,82	3,20	3,97	4,08	32,06
18	Manque à gagner, sec. (ligne 15- ligne 17)	3,02	4,79	4,83	7,18	0,00	1,75	4,64	0,60	4,18	4,80	3,03	3,92	42,94
19	Manque à gagner \$, directions sec. (ligne 18 x seuil)	310,318	492,194	496,304	737,777	0	179,820	497,331	61,653	429,513	493,221	311,346	402,797	4,412,274
SECONDAIRE, secrétariat														
20	Effectif écoles sec < 187 élèves	303,81	442,30	467,50	810,42	295,16	73,50	210,50	56,06	298,80	418,00	69,50	367,17	3,812,72
21	# écoles sec < 187 élèves	4	7	5	9	4	1	4	1	4	3	1	3	46
22	Secrétariat subvention Sec., écoles < 187	1,62	2,37	2,50	4,33	1,58	0,39	1,13	0,30	1,60	2,24	0,37	1,96	20,39
23	Manque, secrétariat sec. (ligne 20-ligne 22)	2,38	4,63	2,50	4,67	2,42	0,61	2,87	0,70	2,40	0,76	0,63	1,04	25,61
24	Manque à gagner, secrétariat sec. (ligne 23 x seuil)	88,791	173,247	93,450	174,423	90,520	22,688	107,443	26,174	89,792	28,585	23,487	38,745	957,345
25	Manque à gagner, secondaire (ligne 19 + ligne 24)	399,109	665,441	589,754	912,199	90,520	202,508	604,774	87,827	519,305	521,806	334,833	441,543	5,369,619
26	Financement Downey, administration Secondaire	417,733	593,884	637,687	482,302		85,690	402,042	98,830	449,322	814,697	148,154	214,583	4,344,924
27	Manque à gagner total, secondaire (ligne 25 -ligne 26)	-18,624	71,557	-47,933	429,897	465,954	116,818	202,732	-11,003	69,983	-292,891	186,679	226,960	1,400,129
28	Manque à gagner total (ligne 14 + ligne 27)	200,277	420,588	720,789	880,456	1,423,966	472,009	885,213	32,341	812,017	922,813	1,564,923	1,496,596	9,831,988
29	Autres subventions *	170,456	339,924	499,211	616,165	893,699	268,905	764,836	118,209	371,451	653,730	573,584	732,446	6,002,616
30	Administration locale non-subventionnée (ligne 28 - ligne 29)	29,821	80,664	221,578	264,291	530,267	203,104	120,377	-85,868	440,566	269,083	991,339	764,150	3,829,372

* Le montant indiqué à la ligne 29 (Autres subventions - 6,002,616 \$) provient des sources de financement suivantes: ALF (directions), aide à l'apprentissage (directions et secrétariat), et de la stratégie en milieu rural et éloigné (secrétariat)

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

LES PROBLÉMATIQUES SUPPLÉMENTAIRES

Les problématiques ci-après sont tout aussi importantes mais il n'est pas possible pour GTSEF de mesurer pour le moment les retombées de mesures correctives systémiques en fonction du Rapport Rozanski qui pourraient atténuer les sources d'inquiétude.

- ▶ Les programmes et les services éducatifs des petites écoles
- ▶ Les immobilisations
- ▶ L'enfance en difficulté
- ▶ Le service de transport
- ▶ Le perfectionnement du français
- ▶ Les administrations scolaires

Le GTSEF est de l'avis que ces problématiques doivent faire l'objet de considérations futures et désire les signaler au Ministère aux fins de la réflexion qui accompagnera la poursuite de la mise en œuvre du Rapport Rozanski en 2004-2005.

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

□ LES PROGRAMMES ET LES SERVICES ÉDUCATIFS DES PETITES ÉCOLES

La problématique

La Stratégie d'éducation en milieu rural et éloigné accorde toute l'importance à la distance et à l'isolement pour un financement supplémentaire alors que la taille de l'école est le facteur critique pour la plupart des écoles de langue française.

Les circonstances particulières aux conseils scolaires de district de langue française

Le rapport décrit déjà plus haut les retombées de la Stratégie d'éducation en milieu rural et éloigné en ce qui concerne les infrastructures administratives des écoles de langue française. Du fait de leur taille, les petites écoles de langue française n'ont pas de ressources à partager entre elles, qu'elles soient éloignées ou à proximité les unes des autres. La plupart des petites écoles ont une capacité réduite d'offrir les programmes et les services que les parents sont en droit de s'attendre pour leurs enfants.

Le GTSEF aurait voulu étudier les besoins pédagogiques des petites écoles élémentaires et secondaires. Mais compte tenu du délai accordé pour la préparation de ce rapport, le Groupe n'a pas eu le temps d'obtenir les renseignements pour déterminer :

- l'appui pédagogique nécessaire dans les écoles élémentaires regroupant les élèves dans les classes à niveaux multiples, jusqu'à quatre années d'études dans une même classe;
- la gamme minimale de cours nécessaires dans les écoles secondaires pour assurer que l'élève puisse obtenir le diplôme d'études secondaires de l'Ontario en quatre ans.

La moitié des écoles secondaires de langue française ont un effectif inférieur à 250 élèves. Chaque année, entre 500 et 600 élèves des écoles élémentaires de langue française décident de poursuivre leurs études secondaires dans les écoles de langue anglaise. Les élèves qui choisissent tout de même l'école secondaire de langue française n'ont pas accès aux cours qu'il faudrait. Les conflits d'horaire sont incontournables parce que les écoles secondaires de langue française n'ont pas la capacité d'offrir de multiples sections d'un même cours, c'est à dire inclure le même cours plus d'une fois à l'horaire. Les enseignantes et les enseignants sont appelés à enseigner des cours pour lesquels ils n'ont pas été formés et dans lesquels ils n'ont pas d'expérience. Il n'est pas étonnant que presque la moitié des ayants droit ne fréquentent pas les écoles de langue française.

Le Ministère doit tenir compte de cet état de fait lorsqu'il ajustera le financement de l'éducation.

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

Le calcul de l'investissement supplémentaire requis

Faute de savoir ce que les réformes du financement de l'éducation apporteront comme correctif à cette situation inquiétante, le GTSEF n'est pas en mesure de calculer l'investissement supplémentaire requis et voudrait y revenir (voir les tableaux 18 et 19).

TABLEAU 18				
Les programmes et les services éducatifs des petites écoles				
Écoles de langue française - Répartition selon la taille				
Palier élémentaire				
Effectif	Nombre d'école	Nombre cumulatif	Pourcentage %	Pourcentage % cumulatif
Écoles <100	68	68	22.22%	22.22%
Écoles 100-199	106	174	34.64%	56.86%
Écoles 200-275	64	238	20.92%	77.78%
Écoles 275-363	48	286	15.69%	93.46%
Écoles 364 +	20	306	6.54%	100.00%
Total	306		100.00%	
<i>Écoles ne recevant pas l'appui Downey</i>		153		
<i>% des écoles ne recevant pas l'appui Downey</i>		50.0%		

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

TABLEAU 19				
Les programmes et les services éducatifs des petites écoles				
Écoles de langue française - Répartition selon la taille				
Palier secondaire				
Effectif	Nombre d'école	Nombre cumulatif	Pourcentage %	Pourcentage % cumulatif
Écoles <100	33	33	38.82%	38.82%
Écoles 100-249	20	53	23.53%	62.35%
Écoles 250-399	11	64	12.94%	75.29%
Écoles 400-599	11	75	12.94%	88.24%
Écoles 600-900	10	85	11.76%	100.00%
Écoles 900 +	0	85	0.00%	100.00%
Total	85		100.00%	
<i>Écoles ne recevant pas l'appui Downey</i>			33	
<i>% des écoles ne recevant pas l'appui Downey</i>			38.8%	

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

❑ LES IMMOBILISATIONS

La problématique

Le transfert des immeubles des conseils scolaires de district de langue anglaise aux conseils scolaires de district de langue française au moment de la création de ces derniers a mal servi la communauté de langue française : piètre qualité, discordance avec les besoins de la communauté et mauvaise localisation.

Les circonstances particulières aux conseils scolaires de district de langue française

La qualité des immeubles, l'aménagement des aires d'enseignement et leur localisation laissent à désirer. Ce constat que font les parents et les élèves pèse lourd dans leur décision de choisir une éducation en français et de rester fidèle à cet engagement initial tout au long des études. De plus, les CSDLF ayant reçu des fonds d'immobilisation pour la construction de nouvelles écoles, ils construisent de petites écoles généralement en plus grand nombre que les CSDLA. Une petite construction occasionne des coûts supplémentaires; il coûte plus cher par pied carré de construire une petite école de 500 places élèves qu'une école de 1 000 places élèves par exemple.

Le GTSEF estime pour sa part qu'il est urgent de fournir aux CSDLF comme à tous les autres conseils scolaires les moyens d'effectuer des améliorations immobilières. Les problèmes auxquels font face les CSDLF, comme la rétention et le recrutement des élèves, prennent de l'ampleur avec le temps qui s'écoule.

Le calcul de l'investissement supplémentaire requis

Le Ministère estime que ces problèmes seront réglés par les composantes suivantes du modèle de financement de l'éducation : RECAAP (Real Estate Capital Asset Assessment Program), les pressions de transition relatives aux immobilisations, l'augmentation continue des effectifs, les écoles dont les coûts de réparation sont prohibitifs.

Faute de savoir ce que les réformes du financement de l'éducation apporteront comme correctif à cette situation inquiétante, le GTSEF n'est pas en mesure de calculer l'investissement supplémentaire requis et voudrait y revenir.

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

❑ L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Le rapport a déjà décrit plus haut les difficultés associées à la prestation des programmes et des services pour l'enfance en difficulté (EED) en fonction de facteurs tels que la pénurie d'expertise et de ressources pédagogiques. La problématique ci-dessous est liée à l'incidence des cas d'élèves qui ont besoin de programmes ou de services à l'enfance en difficulté.

La problématique

L'incidence de l'enfance en difficulté est plus grande dans les CSDLF que la moyenne provinciale pour l'ensemble des conseils scolaires.

Les circonstances particulières aux conseils scolaires de district de langue française

Le GTSEF est de l'avis qu'il y a proportionnellement plus de cas d'élèves qui ont besoin des programmes et des services à l'enfance en difficulté chez eux que dans les conseils anglophones. Là où une école de langue anglaise peut avoir en moyenne 10 pour 100 de ses élèves identifiés comme des élèves en difficulté, une école de langue française en aurait 12 pour 100. Les CSDLF attendent l'analyse comparative du Ministère relativement au nombre d'élèves identifiés comme des élèves en difficulté dans les CSDLF et les CSDLA. Si l'affirmation avancée plus haut est le reflet de la réalité, les CSDLF désireront discuter de mesures correctives.

Il se pourrait que le problème réside dans les méthodes d'identification des cas EED faute de ressources de langue française telles que des experts en psychologie et des outils de dépistage et de pistage, et que la subvention supplémentaire calculée dans les pages précédentes pourrait servir à réduire ou à éliminer le problème.

Le calcul de l'investissement supplémentaire requis

Faute de savoir ce que les réformes du financement de l'éducation apporteront comme correctif à cette situation inquiétante, le GTSEF n'est pas en mesure de calculer l'investissement supplémentaire requis et voudrait y revenir.

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

❑ LE SERVICE DE TRANSPORT

La problématique

La formule du financement pour le service de transport est fautive et périmée.

Les circonstances particulières aux conseils scolaires de district de langue française

Le GTSEF a appris qu'une nouvelle formule pour le financement du transport des élèves était imminente. Le groupe a aussi compris que le financement actuel reposait sur une base de données établie sur l'incidence du transport en 1997 et ajustée annuellement en fonction des effectifs. Le GTSEF a de sérieuses réserves en ce qui concerne la base de données originale. Quoique l'effectif des écoles de langue française ne représente que 5 pour 100 de l'effectif total de la province, les coûts des CSDLF dépassent de 15 pour 100 les allocations attribuées par la province à cette fin.

Dans les ententes de collaboration passées avec les conseils scolaires de langue anglaise coïncidents (douze CSDLA en moyenne), le CSDLF fait dans la plupart des cas figure de parent pauvre, ses besoins en service de transport passant habituellement au second plan. Les autobus scolaires deviennent alors un service scolaire de langue anglaise fourni par un CSDLF, ce qui est nettement en marge de leurs obligations législatives par rapport à la prestation des programmes et des services d'éducation en langue française.

Le GTSEF tient aussi à signaler que le transport spécialisé des élèves en difficulté est beaucoup plus dispendieux pour les CSDLF compte tenu des grandes distances et de l'absence d'économies d'échelle.

Le calcul de l'investissement supplémentaire requis

Faute de savoir ce que les réformes du financement de l'éducation apporteront comme correctif à cette situation inquiétante, le GTSEF n'est pas en mesure de calculer l'investissement supplémentaire requis et voudrait y revenir.

❑ LE PERFECTIONNEMENT DU FRANÇAIS (PDF)

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

La problématique

La mise en œuvre des nouveaux programmes de perfectionnement du français, l'un au palier élémentaire et l'autre au palier secondaire, rencontre toutes les difficultés décrites plus tôt pour le programme d'actualisation linguistique en français (ALF) et même davantage du fait des effectifs plus faibles dans ces programmes.

Les circonstances particulières aux conseils scolaires de district de langue française

Les familles d'origine étrangère qui s'établissent en Ontario et utilisent le français comme une langue d'usage, voire même comme langue première, ont besoin que les écoles de langue française les accueillent en favorisant leur intégration à l'école de langue française et à la société canadienne. L'introduction du programme-cadre d'actualisation linguistique en français et de perfectionnement du français au palier élémentaire (2002) donne plus de précisions à ce sujet.

« L'école de langue française accueille aussi chaque année en provenance de l'étranger, surtout de pays où le français est la langue d'enseignement ou d'administration publique, de nouveaux élèves parlant français. Certains de ces élèves récemment installés en Ontario ont connu une scolarisation très différente de celle offerte ici, ont subi des interruptions dans leur scolarité ou sont peu scolarisés. Aider ces élèves à se familiariser avec leur nouvel environnement et à combler au besoin des retards en lecture, en écriture ou en mathématiques est une priorité car le bon déroulement de leurs études en dépend, de même que leur épanouissement personnel et leur insertion sociale. »

L'intégration de nouveaux arrivants dans une école de langue anglaise n'est pas comparable à l'intégration de nouveaux arrivants dans une école de langue française. Le contexte minoritaire de l'école de langue française prive cette dernière des ressources communautaires importantes pour réussir l'accueil comme à l'école de langue anglaise.

Les écoles de langue anglaise ont accès à des réseaux professionnels en éducation pour l'enseignement de *English as a Second Language* (ESL) et *English Skills Development* (ESD) dont les origines remontent à plusieurs décennies. Les écoles de langue française n'ont rien de comparable. Le soutien au personnel enseignant doit par nécessité provenir du Ministère et des CSDLF.

La formule du financement pour ESL/ESD a été amendée pour offrir un meilleur appui à ce programme alors que la formule du

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

financement pour le programme PDF, qui fait pendant au programme ESL, est demeurée inchangée.

Le calcul de l'investissement supplémentaire requis

Faute de savoir ce que les réformes du financement de l'éducation apporteront comme correctif à cette situation inquiétante, le GTSEF n'est pas en mesure de calculer l'investissement supplémentaire requis et voudrait y revenir. Il reste que le Ministère doit commencer par un arrimage de la formule du financement du programme PDF à celle du programme ESL/ESD et tenir compte du facteur décisif que représente l'expérience d'apprentissage du jeune francophone dans une école de langue française dès son arrivée au pays.

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

❑ LES ADMINISTRATIONS SCOLAIRES

Pour la définition d'administration scolaire, se référer à la *Loi sur l'éducation*, L.R.O., 1990, section 1, alinéa (1).

La problématique

Le ministère de l'Éducation finance de nombreuses administrations scolaires dont sept sont des administrations scolaires qui gèrent des écoles de langue française.

Les circonstances particulières des administrations scolaires

Les administrations scolaires gèrent des petites écoles de langue française en milieu éloigné et isolé. Toutes les situations particulières et tous les défis que rencontrent les conseils scolaires de langue française sont aussi vécus dans les administrations scolaires. Lorsque le Ministère ajuste les formules de financement destinées aux administrations scolaires, il faudrait donc prévoir des sommes additionnelles pour tenir compte des éléments particuliers précités dans ce rapport tels que les programmes de maternelle et de jardin d'enfants, l'actualisation linguistique en français, l'animation culturelle, la prestation des programmes en français et l'enfance en difficulté.

Le calcul de l'investissement supplémentaire requis

Le GTSEF n'a pas calculé l'investissement supplémentaire requis à ce chapitre mais enjoint le Ministère de considérer une formule qui découle des ajustements qui seront faits pour tenir compte des circonstances particulières des conseils scolaires de langue française. Le GTSEF voudrait y revenir.

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

LE RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL

Tel qu'indiqué dans la section *Problématiques supplémentaires*, le GTSEF a besoin de poursuivre ses réflexions une fois que le Ministère aura annoncé les nouvelles mesures de financement de l'éducation pour donner suite à toutes les recommandations du Rapport Rozanski. Il va de l'intérêt du gouvernement comme de l'intérêt de la communauté de langue française de poursuivre les réflexions sur les recommandations du Rapport Rozanski, notamment en ce qui concerne les problématiques pour lesquelles les investissements supplémentaires requis sont actuellement calculés et en ce qui concerne les problématiques pour lesquelles les investissements supplémentaires qui seraient requis ne peuvent pas être calculés avant de connaître les mesures de financement nouvelles que proposera le Ministère. Les membres sont d'accord pour poursuivre l'étude d'une stratégie en matière d'éducation en français à plus long terme pour tenir compte de l'ensemble des besoins des conseils scolaires de langue française avec l'optique d'offrir un continuum de programmes et de services de qualité aux élèves francophones.

CONCLUSION

Le Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français a relevé dans ce rapport les mesures à prendre pour corriger les problèmes qui nuisent à l'éducation en langue française de façon particulière sur la prémisse que toutes les mesures qui devraient découler des recommandations du Rapport Rozanski seront des mesures systémiques qui s'appliqueront aux CSLF d'une façon qui reconnaît les circonstances particulières de l'éducation en langue française. Or, toute déficience dans cette reconnaissance compromettra le calcul des investissements requis avancés par le GTSEF. Tronquer un programme ou un service au profit d'un autre programme ou d'un autre service est une mesure de dernier recours pour les CSDLF. Cette situation est devenue intolérable.

En vertu de *La charte canadienne des droits et libertés*, les parents et les élèves francophones sont en droit d'exiger des programmes et des services d'éducation équivalents en qualité à ceux offerts par les conseils scolaires de district de langue anglaise. La rétention des élèves dans les écoles de langue française est intimement liée à la qualité des programmes, à la qualité des services et à la qualité des installations. Il est donc crucial que le gouvernement investisse immédiatement dans l'éducation en langue française pour que les conseils scolaires puissent offrir les programmes et les services équivalents, dans des installations de qualité équivalente, aux élèves qui ont le droit de suivre des études en français dans les écoles de langue française de l'Ontario. Le gouvernement ne peut pas remettre à demain les investissements requis pour renforcer la capacité des conseils scolaires de langue française à remplir leur mandat.

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

Annexe A

Groupe de travail sur la stratégie en matière d'éducation en français				
Tableau sommaire des investissements supplémentaires requis				
	Circonstances particulières	Financement requis (M \$)	Total	Référence au tableau du rapport
1	Maternelle et jardin d'enfants à temps plein			#
	Coûts directs d'offrir la M/J à plein temps	53.1 \$		1
	<i>Moins Revenus actuels</i>	<i>-17.9 \$</i>		2
	<i>Moins Subvention actuelle incluse dans FLP</i>	<i>-10.0 \$</i>		2
	Manque à gagner	25.2 \$		3
	<i>plus investissement en immobilisations</i>	2.2 \$	→ 27.4 \$	
2	Mandat de l'école de langue française			
	<i>Leadership au niveau du conseil</i>	1.2 \$	→ 1.2 \$	4
2.1	L'actualisation linguistique en français (ALF)			
	<i>Soutien intensif et soutien partiel</i>	23.7 \$		5,6,7
	<i>Formation du personnel</i>	0.8 \$		8
	<i>Matériel de classe et d'appui à l'apprentissage au foyer</i>	2.4 \$		9
	<i>Liaison avec les parents</i>	0.3 \$	→ 27.2 \$	10
2.2	L'animation culturelle			
	<i>animatrices ou animateurs culturelles</i>	15.2 \$		11
	<i>Les activités culturelles</i>	5.8 \$	→ 21.0 \$	12
	<i>Moins formule actuelle en ALF</i>	<i>-15.1 \$</i>	→ -15.1 \$	
	<i>Total requis pour le mandat de l'école de langue française</i>		→ 34.3 \$	13
3	Prestation des programmes en français			
	Coûts additionels (élémentaire et secondaire)	30.9 \$		14,15
	<i>plus investissement en Éducation de l'enfance en difficulté (EED) (16% de la subvention EDD, voir le tableau 16 du rapport)</i>		→	
		13.8 \$	44.7 \$	16
4	Coût d'administration en français			
	Coûts additionels	10.2 \$	→ 10.2 \$	s/o
5	Petites écoles élémentaires et secondaires - Composante administrative			
	Coûts administratifs estimés	9.8 \$		
	<i>Moins subvention actuelle</i>	<i>-6.0 \$</i>		
	Manque à gagner	3.8 \$	→ 3.8 \$	17
	Total des investissements supplémentaires requis		→ 120.4 \$	
	Les problématiques supplémentaires	Financement requis	Référence au tableau du rapport	
1	Petites écoles élémentaire et secondaire - Composante des programmes et des services éducatifs	À être chiffré	18,19	
2	Immobilisation	À être chiffré	s/o	
3	Éducation de l'enfance en difficulté (EED) - Volume	À être chiffré	s/o	
4	Transport	À être chiffré	s/o	
5	Perfectionnement du français (PDF)	À être chiffré	s/o	
6	Les administrations scolaires	À être chiffré	s/o	

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

Annexe B

LISTE DES MEMBRES DU GTSEF

GROUPE DE TRAVAIL SUR UNE STRATÉGIE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION EN FRANÇAIS	
Association / Organisme	Membre
Ministère de l'Éducation	Denis B. Vaillancourt , SMA, DELFAE Président du Groupe de travail
Conseil ontarien des directions d'éducation en langue française (CODELF)	Michel Serré , CSDECSO Alphonse Ainsworth , CSDCGR Denis S. Chartrand , CEPEO
Association des gestionnaires de l'éducation franco-ontarienne (AGEFO)	Pierre Filiatrault , surintendant des affaires en détachement pour les 12 CSDLF
Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)	Joseph Bisnaire , Président Robert Gagné , Directeur général
Association des conseillères et des conseillers des écoles publiques de l'Ontario (ACEPO)	Ronald Marion , Président Louise Pinet , Directrice générale
Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO)	Lise Routhier-Boudreau , Présidente Bernard A. Éthier , Directeur général adjoint
Associations des directions et des directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO)	Serge Plouffe , Président
Parents partenaires en éducation (PPE)	Paul Trudel , Directeur général
Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO)	Nora Villaréal , CÉPEO Nicolas St-Amant , CSDCCS
Ministère de l'Éducation, Direction des politiques et programmes d'éducation en langue française	Ginette Plourde , Directrice Rémy Gagnon , Analyste politique Robert E. Laplante , Conseiller Maurice Boutet , Conseiller

MANDAT ET CALENDRIER

Établir un consensus entre les principaux partenaires de langue française sur les moyens proposés pour la mise en œuvre de la recommandation 14 du Rapport Rozanski portant sur les besoins des conseils scolaires de langue française.

Échéance : de 6 à 8 semaines - Le Groupe s'est réuni le 2 février, les 12 et 13 février, le 27 février et le 4 mars 2004.

MÉMOIRES

A Organismes francophones qui ont fait des exposés ou présenté des mémoires au Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation 2002*

Association des conseillères et des conseillers des écoles publiques de l'Ontario
 Association des directions et des directions adjointes des écoles franco-ontariennes
 Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens
 Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens Centre-Sud et Sud-Ouest conseil publique n° 58
 Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques
 Conseil d'école secondaire Confédération
 Conseil ontarien des directrices et des directeurs de l'éducation de langue française
 Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien
 Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales
 Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières
 Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario
 Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario
 Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord
 Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest
 Conseil scolaire de district des écoles publiques de l'Est de l'Ontario
 Conseil scolaire de district du Centre Sud-Ouest
 Conseil scolaire de district du Grand Nord de l'Ontario
 Conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario
 Fédération de la jeunesse franco-ontarienne

B Membres du GTSLF qui ont remis des documents pour fin d'études

Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens
 Association des gestionnaires en éducation franco-ontarienne

* Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation 2002 (le Rapport Rozanski), *Investir dans l'éducation publique : Favoriser l'amélioration continue de l'apprentissage et du rendement des élèves*, annexe G.

LEXIQUE DES ACRONYMES

Lexique des acronymes

AAS	Allocation d'aide spécialisée (<i>Intensive Support Amount [ISA]</i>)
ACEPO	Association des conseillères et des conseillers des écoles publiques de l'Ontario
ADFO	Association des directions et des directions adjointes des écoles franco-ontariennes
AEEDFE	AGED est la traduction initiale de SEPPA, jusqu'à ce qu'on se soit rendu compte qu'elle est fautive parce que l'allocation n'est pas fondée sur le nombre d'élèves en difficulté mais sur le nombre total d'élèves. Donc, nouvelle traduction : allocation pour l'éducation de l'enfance en difficulté fondée sur l'effectif, avec pour acronyme, ADIFE (AEEDFE étant non officiel). Malheureusement, AGED est entré dans l'usage sur le terrain, et on a du mal à faire adopter la nouvelle traduction.
AEFO	Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens
AFOCSC	Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques
AGEFO	Association des gestionnaires en éducation franco-ontarienne
ALF	Actualisation linguistique en français
CCLF	Comité consultatif de langue française
CEPEO	Conseil des écoles publiques de l'Est ontarien
CODELF	Conseil ontarien des directions d'éducation en langue française
CSDCGR	Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

Annexe D (suite)

CSDECSO	Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest
CSDLA	Conseil scolaire de district de langue anglaise
CSDLF	Conseil scolaire de district de langue française
DELFAE	Division de l'éducation en langue française et de l'administration de l'éducation
EED	Enfance en difficulté
ESL/ESD	English as a second language/English Skills Development
ESO	<i>Les écoles secondaires de l'Ontario de la 9^e à la 12^e année, 1999</i>
FESFO	Fédération de la jeunesse franco-ontarienne
FLP	Français langue première
GTSEF	Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français
PDF	Perfectionnement du français
PPE	Parents partenaires en éducation
RECAAP	Real Estate Capital Asset Assessment Program
SLF	Section de langue française (des conseils scolaires de langue anglaise)
SMA	Sous-ministre adjoint
SPAA	Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage

Rapport du Groupe de travail sur une stratégie en matière d'éducation en français

O:\01 Direction\Dossiers\Comité de liaison - SMA - recommandation 14\2004\Version finale\Rapport - recommandation 14 - finale 4 (31 mars 2004).doc